

Rapport moral du président de l'ARCSI pour l'année 2013

Jean-Louis Desvignes

L'année 2013 restera pour le monde de la SSI et de la cyber sécurité « l'année Snowden » du nom de ce sous-traitant de la NSA qui a révélé au monde entier jusqu'où allaient les pratiques de son employeur et livré à la communauté internationale les preuves de ces agissements¹. Évidemment un tel déferlement de révélations (celui-ci est loin d'être terminé) ne pouvait laisser indifférents les membres de notre association et cela s'est traduit par de nombreuses réactions en particulier sur la liste INFOSECU mais aussi par de nombreuses sollicitations des médias ou de partenaires organisant de multiples colloques sur les thèmes découlant de cette affaire. Au bilan une activité foisonnante et la perspective d'un intérêt grandissant pour les questions de sécurité de l'information.

Dans l'ensemble, les réactions internes à l'ARCSI ont permis de voir que notre communauté de spécialistes avertis gardait la tête froide mais voyait dans cette fièvre paranoïaque la justification de leurs actions passées et actuelles.

L'année 2013 finalement bien que n'ayant été marquée par aucune manifestation d'ampleur de l'ARCSI, celle-ci s'est de nouveau retrouvée vitalisée par l'effervescence ambiante et a vu ses recrutements se poursuivre tant quantitativement que qualitativement.

Mais c'est aussi un travail de fond sur la communication de l'ARCSI et sur ses outils qui a marqué cette année: achèvement de la numérisation de tous les bulletins disponibles pour une mise en ligne, dépôt de ceux-ci à la BNF. Travail que l'on doit pour l'essentiel à notre infatigable secrétaire général Jean-Marc Laloy.

Malheureusement les efforts déployés n'ont pas eu la récompense que l'on était en droit d'attendre: la reconnaissance d'utilité publique de notre association nous a en effet été refusée parce que nous ne remplissons pas semble-t-il tous les critères exigés ou parce que ceux-ci n'ont pas été assez explicités. Nous comptons sur un bon juriste, l'ARCSI n'en manque pas, pour une prochaine tentative.

¹ Croyant bien faire, un Premier ministre avait exaucé leur vœu en prétendant protéger notre pays contre le réseau ECHELON. Las! il s'en suivit ce qui était prévu; ravis d'être obligés de recourir à des méthodes occultes les services américains s'employèrent à se ménager des portes dérobées dans les systèmes informatiques et les dispositifs censés protéger ceux-ci. Se faisant, ils découragèrent les industriels et éditeurs informatiques d'offrir des produits de qualité. À quoi bon boucher des trous si on nous demande d'en percer de nouveaux?! Et c'est ainsi que nous nous traînons avec de magnifiques et coûteuses passoires sur lesquelles nous avons le plus grand mal à greffer des solutions sécuritaires. Aujourd'hui la vérité éclate au grand jour. Nous ne pouvons reprocher à un grand pays le droit de se protéger mais nous devons mesurer les conséquences de l'inaction nous ayant conduit à abandonner tout effort pour doter sinon notre pays du moins l'Europe d'une industrie informatique compétitive à l'instar de ce qu'ont réalisé les Chinois.

I. Les activités en 2013

Le 18 janvier : AG et soirée 2013

Comme d'habitude cette soirée très réussie est relatée dans notre bulletin. L'assemblée générale ordinaire fut suivie d'une assemblée générale extraordinaire car nous avons introduit dans nos statuts une légère modification approuvée sans réserve et à l'unanimité en particulier pour ouvrir la possibilité d'une coopération avec la réserve citoyenne cyber nouvellement créée.

Le 5 mars : Visite au général Ribadeau Dumas

Celle-ci a fait l'objet d'un petit compte rendu sur la liste Membres ARCSI : Joël Hosatte et moi-même sommes allés à la maison de retraite où notre grand ancien s'est retiré. Celui-ci nous a chaleureusement accueillis et nous avons pu constater que même s'il avait quelques difficultés à se déplacer il n'avait rien perdu de son énergie et de son agilité intellectuelle. Nous lui avons remis un cadeau au nom de tous les membres de l'ARCSI. Je rappelle à l'intention des jeunes générations que le général Ribadeau Dumas est une figure de notre association et l'un des derniers témoins de tout ce qui s'est passé en matière de cryptologie de l'immédiat après-guerre jusqu'aux années 80. Il a entre autres fonctions présidé la commission interministérielle des chiffres et notre association pendant de longues années. Il nous laisse de nombreux écrits sur le sujet. Il aura 100 ans le 14 juillet prochain et nous aurons à cœur de manifester à ce grand serviteur de l'État notre reconnaissance et notre affection.

4 avril : Visite des gagnants du challenge crypto des Cahiers de Science et vie au musée de Rennes.

Cette visite relatée dans le bulletin était en effet la récompense offerte par le magazine scientifique à une équipe mayennaise qui avait triomphé d'un cryptogramme proposé par Jean-Marc Laloy. Je dois dire que ces visiteurs motivés ont été absolument captivés par ce qu'ils ont découvert à travers notre exposition.

4 mai : GS Days

Cet événement purement francophone organisé par nos amis de Global SECURITY MAG Marc Brami et Emmanuelle Lamandé est désormais bien rodé et l'équipe de démonstration de l'ARCSI y a encore joué son rôle. J'étais cette semaine, comme beaucoup d'autres membres de l'ARCSI, au Forum International de la Cyber sécurité à Lille et j'y ai encore reçu des remerciements et des félicitations pour leur prestation.

Novembre : Inauguration de l'Exposition sur la Cryptologie à Dinard

En attendant un déplacement plus conséquent, l'exposition sur la cryptologie a été temporairement mise en place dans la médiathèque de Dinard. C'est Jean-Marc accompagné de quelques Arcsistes bretons qui nous a représentés pour l'inauguration officielle en présence du Maire de Dinard laquelle m'a adressé à l'issue une chaleureuse lettre de remerciements que vous trouverez dans notre bulletin.

28 novembre : Lille

Une manifestation organisée à Lille par le ministère de l'Intérieur avait de nouveau mobilisé deux de nos membres Maître Isabelle Landreau et Ludovic Ravaux auxquels Jean-

Marc et moi sommes allés prêter main-forte. Là encore cette semaine au début du forum de Lille, le Préfet délégué à la sécurité pour la région Nord est venu me remercier pour cette prestation très appréciée.

2 décembre: Manifestation Chaire Castex de cyberstratégie/Forum ATENA

Cet événement organisé par notre camarade Gérard Péliks au siège du MEDEF a connu un très grand succès. J'ai noté que plus de la moitié des intervenants étaient membres de l'ARCSI.

En résumé l'année 2013 si elle n'a pas été marquée par un grand événement propre à l'ARCSI (c'était délibérément que nous avions décidé de faire une pause après l'intense activité de 2012) a vu le sigle de l'ARCSI mis en valeur par nos partenaires à de nombreuses occasions. Du coup nous sommes de plus en plus sollicités pour participer à telle ou telle manifestation.

2. La communication de l'ARCSI

L'ARCSI est désormais bien connue. J'en veux pour preuve le nombre d'appels me parvenant de journalistes qui ont été aiguillés vers notre site en ces temps troublés.

La notoriété n'est pas un but en soi mais elle ouvre des portes et offre des facilités pour mener nos actions. J'ai noté que Le Monde faisait encore référence récemment à notre colloque de 2010 dans lequel l'un de nos illustres membres sous les feux de l'actualité s'était exprimé...

2.1 Sites Web

Nos sites Web se garnissent et s'étoffent. Le travail artisanal voire quasi monastique de numérisation de tous nos bulletins anciens conduit par Jean-Marc vient de s'achever et l'un de nos Webmestres favoris Jérôme Chappe s'est attaché à les mettre en ligne. D'autres documents en particulier des articles de notre archiviste de Reims Daniel tant y ont également pris place ainsi que des photos de nos divers événements. Le vœu que j'avais formulé en prenant les rênes de notre association de faire passer celle-ci à l'ère numérique est en bonne voie et nous avons d'autres projets pour rendre ces outils encore plus attractifs mais surtout utiles aux membres et aux chercheurs.

2.2 La liste INFOSECU

Elle est le lieu de prédilection pour la diffusion des informations pertinentes. Jean-Marc ne chôme pas et retransmet sans relâche et au plus vite les perles qu'il détecte lui-même ou que lui livrent ses veilleurs attentifs et clairvoyants. Pour l'instant nous n'avons pas éprouvé le besoin de formaliser les échanges en créant un forum dûment modéré. La qualité des échanges n'a jamais fait défaut même si récemment la diffusion d'un message relatif à la constitution d'un bon mot de passe a pu susciter une réprobation bien isolée. L'anecdote du site récalcitrant à la « grande carotte » a été racontée sur un stand du salon FIC2014 à Lille en présence de dames et jeunes filles de bonne famille qui ont ri, je dois l'avouer, à gorge déployée. Tant de libertés nous sont enlevées; que celle de rire nous soit au moins préservée...

2.3 Bulletin

Votre bulletin nouveau est arrivé comme promis accompagné de son annuaire. Il y a encore beaucoup de membres qui n'ont pas fourni les quelques informations demandées par Jean-Marc. Si c'est par négligence c'est dommage, si c'est volontairement nous respectons ce choix mais gare alors à ceux qui s'épancheraient sans cette retenue sur les réseaux sociaux!

Cette année encore nous n'avons pas eu trop de mal à trouver des auteurs pour remplir ce bulletin et je remercie toutes celles et ceux qui s'y sont exprimés. Je remercie en particulier les jeunes qui se sont lancés courageusement. Une mention particulière pour quelqu'un qui est pour l'instant extérieure à notre association mais qui a bien voulu nous gratifier d'un superbe article sur le chiffre durant la guerre de 14-18 pour nous remercier de l'avoir aidée dans la réalisation de son mémoire de master. Agathe Couderc, étudiante à la Sorbonne, a décidé de s'intéresser aux hommes qui ont eu à traiter de la cryptologie durant cette période. En accord avec le Musée des Transmissions nous avons mis à sa disposition les archives dont nous disposons à Rennes et lui avons donné quelques conseils préliminaires. Séduit par la qualité de son travail (elle parle de choses très austères avec un talent qui les rendent passionnantes) j'ai donné son mémoire à lire à quelques membres de notre association qualifiés pour le juger (parmi ceux-ci le colonel Cattiew) j'ai eu le plaisir de voir que mon avis était partagé. Agathe est en train de préparer son deuxième tome si je puis dire et je suis certain qu'elle va encore nous régaler.

Je remercie naturellement Michel Dupuy qui se charge de mettre en forme les textes qui nous sont proposés et qui de plus met en œuvre toutes ses qualités diplomatiques à traduire les observations parfois sévères d'un président grincheux en affectueux conseils de perfectibilité.

3. Relations avec d'autres organismes

3.1 UNATRANS

Le Cel Hug qui représente le gal Frécher sera parmi nous ce soir: Cette année encore j'aurai le plaisir de remettre au cours du repas à l'un de nos membres la médaille d'honneur des Transmissions que le président de l'UNATRANS a bien voulu nous accorder sur la base d'un rapport bien étayé.

L'heureux bénéficiaire cette année est un ancien: Philippe Gagnepain qui a été dénoncé par deux de ses camarades le LCL Julien Kerrien et le LCL Henriot

Pour 2014 la compétition est ouverte les dossiers de demande sont à préparer pour la fin du mois de mars.

À noter qu'une nouvelle demande m'a été faite par un membre pour une autre distinction: l'insigne du chiffre qui n'existe plus et qui a été remplacée par l'insigne de la SSI il y a déjà plusieurs années. Son attribution est gérée par la DIRISI. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure un membre de la réserve citoyenne Cyber peut se la voir attribuer. L'affaire est en cours d'instruction. Le FSSI de la Défense, notre camarade Florent Chabaud a transmis la demande à l'autorité compétente. Il semble qu'une épinglette spécifique de la réserve citoyenne soit en projet. Pour la réserve cyber je serais plutôt favorable à ce qui a été fait jusqu'ici: garder l'insigne et sa symbolique très forte et jamais démodée mais apposer un sigle différent, celui-ci étant appelé à évoluer au gré des tendances marketing du moment...



Le Général Desvignes remet la médaille d'honneur des Transmissions à Philippe Gagnepain

3.2 Réserve citoyenne Cyber

La montée en puissance de cette nouvelle forme de réserve se poursuit. Comme promis par son chef l'amiral Coustillière nous sommes tenus un tant soit peu informés de ce qu'il s'y passe à travers les documents que nous fournit notre correspondant particulier Stanislas de Maupeou. Outre la newsletter, récemment l'amiral a précisé lui-même que certains documents (des fiches d'initiation que je vous ai retransmises) devaient nous être communiqués. Preuve qu'il pense à nous! Nous n'avons pas encore fait le recensement de nos membres réservistes cyber il y en a plus d'une dizaine, je leur demande de ne pas dissimuler dans leur groupe de travail respectif leur appartenance à l'ARCSI.

En tout cas je me réjouis que l'amiral ait accepté notre invitation ce soir ce sera pour nous l'occasion de resserrer les liens avec cette réserve Cyber sans compter que le Ministre de la défense dans son allocution à FIC 2014 a clairement annoncé son intention de la faire monter en puissance y compris dans sa composante opérationnelle.

3.3 ANSSI

Nous gardons un bon contact avec cette agence en pleine expansion mais je me suis aperçu qu'il y a un tel afflux de nouveaux agents que l'on se trouve avec des cellules entièrement neuves qui sont immédiatement plongées dans la dure réalité quotidienne et qui n'ont pas forcément le temps de se pencher sur l'historique de leur maison et des affaires. Certains piliers de l'édifice sont partis et le risque de perdre certains acquis et certaines expériences est réel. Patrick Pailloux avait émis il y a quelque temps déjà le souhait de voir les agents de sa maison nous rejoindre après leur départ afin de garder un lien. J'interrogerai celui-ci sur la pérennité de cette idée.

3.4 Forum ATENA

Les relations sont au beau fixe et notre camarade Gérard Péliks n'y est pas pour rien. L'ARCSI est systématiquement associée aux manifestations qu'il organise dans le cadre de son groupe de travail telles que celle du 2 décembre dernier et la publicité croisée que nous pratiquons entre partenaires privilégiés est tout à fait profitable aux deux associations. Je voudrais ici féliciter Gérard et le remercier pour son dynamisme légendaire, son sens de l'organisation et, ce qui ne gêne rien, pour son extrême courtoisie en toutes circonstances.

3.5 Musée des Transmissions

Celui-ci a entrepris un travail de fond depuis l'été pour se remettre en ordre de marche sous l'impulsion de son conservateur le capitaine Valérie Caniart. Par ailleurs le Président de l'AAMTAT notre camarade le général Jacques Aubert a été remplacé par le général Elie.

L'objectif de faire bouger l'exposition sur la cryptologie est maintenu. Lors de FIC 2014 j'ai eu la confirmation que la place de Lille était candidate mais aussitôt notre ami Jean-Jacques Quisquater m'a également fait part de son souhait de voir cette exposition faire un petit tour en Belgique...

Ces projets viennent s'ajouter à d'autres demandes: les écoles de Coëtquidan et le centre de recherche en cyber défense qui vient de s'y monter, La Marine à Toulon avec une impulsion de notre camarade Patrick Hébrard. En outre une exposition ayant pour objet « Les secrets d'État » doit être montée en 2015 par les Archives nationales en coopération avec le Centre en histoire de la Défense. Le commissaire de cette exposition le professeur Sébastien Laurent m'a demandé si l'ARCSI pourrait contribuer à celle-ci.

Nous avons nous-même entrepris une démarche en direction du CNAM à Paris. Enfin compte tenu du contexte favorable lié à la montée en puissance de la cyber défense mais aussi en relation avec les commémorations du Premier conflit mondial, nous envisageons de renouveler notre demande en direction du Musée de l'Armée qui était notre cible initiale.

Comme vous le voyez les projets ne manquent pas et je me félicite que notre initiative de créer cette exposition ouvre à l'ARCSI de belles perspectives. Mais le chemin vers une exposition permanente dans un Grand Musée existant, a fortiori vers un musée dédié à notre science reste long...

4. La population de l'ARCSI

Comme vous pouvez le constater notre recrutement continue de progresser tant en quantité qu'en qualité. Cette année encore nous avons sans faire le moindre prosélytisme engrangé la candidature de nouvelles très belles pointures. Les opérations de rappel à l'ordre de notre secrétaire général et de notre trésorier ont porté leur fruit et le nombre d'étourdis oubliant de verser leur cotisation a considérablement baissé. De ce fait comme vous le verrez en écoutant le rapport de notre trésorier, nos finances sont parfaitement saines et nous pouvons sans crainte envisager les activités futures, telles que l'organisation de notre prochain colloque, le déplacement de notre exposition ou la publication de nouveaux ouvrages dans de bonnes conditions.

5. Les perspectives

Comme vous le savez j'ai toujours cherché au cours de mes huit années de présidence à préserver un juste équilibre entre les activités prévues par nos statuts en particulier en développant les moyens permettant la diffusion et les échanges d'informations afin d'assurer la mise à jour des compétences de nos membres sur les plans techniques, organisationnel et juridique, d'autre part la conservation et l'enrichissement de notre patrimoine matériel et documentaire. J'entends maintenir cet équilibre à travers les actions que nous continuerons de mener: en 2014 nous prévoyons un colloque à Toulouse sur la protection des données (personnelles et de l'entreprise, le thème est en cours de finalisation) et le déplacement de l'exposition sur un ou plusieurs sites à déterminer. Parallèlement nous continuerons à enrichir nos sites WEB en mettant en ligne un nombre croissant d'informations et de documents. Enfin comme nous l'avons fait cette année, nous nous tenons prêts à répondre à toutes les sollicitations. À ce titre il se peut que nous participions à la prochaine édition du FIC.

Je dois vous dire que dans le contexte actuel il devient difficile en matière de colloque d'être original et de susciter l'intérêt face au déferlement de colloques et de tribunes s'intéressant au phénomène « CYBER ». Une foule de nouveaux venus dans le domaine s'érigent en experts sans le moindre bagage et prêchent sans vergogne en ânonnant des discours rebattus. Nous devons impérativement nous différencier par la qualité de nos intervenants et l'originalité des réflexions que permet la richesse de notre communauté.

6. Conclusion

L'année 2013 a été une année particulièrement riche en événements touchant à la sécurité de l'information. L'ARCSI ne pouvait rester à l'écart de l'effervescence résultant des révélations du Sieur Snowden. À la fin des 90 notre ancien président le Cel Bénaitteu avait parlé de la « fièvre cryptologique » qui s'était emparée de la société lorsque quelques mouvements libertaires appuyés par des industriels peu clairvoyants réclamaient pour se protéger la libéralisation des procédés cryptologiques.

Aujourd'hui c'est la fièvre du Cyber que semble avoir contracté notre intelligentsia. Pussions-nous garder la tête froide et ne pas tomber dans le piège consistant à croire que changer de vocabulaire permet d'éloigner la menace.

Ce n'est pas à une assemblée telle que la vôtre que j'apprendrai que la donne n'a pas si fondamentalement changé et que si des principes vieux comme le monde de la SSI avaient été appliqués nous n'en serions pas à redouter un cyber cataclysme.

J'ai entendu durant le forum de Lille de jeunes gens m'expliquer qu'avec la cyber défense on devait réagir dans l'urgence ce que naturellement nos anciens ne savaient pas faire... Ben voyons! Personne ne leur a parlé des réactions planifiées à une compromission cryptologique et donnant lieu à des exercices d'une extrême rigueur tels que les rappels de clés non utilisées permettant de vérifier les procédures à l'échelle de l'OTAN.

Certes la vitesse de réaction ne se chiffrait pas en millisecondes mais n'a-t-on pas découvert récemment des attaques informatiques alors qu'elles avaient commencé il y a plusieurs mois voire plusieurs années?

Je ne souhaite pas, comme certains le font allègrement surfer sur cette vague alarmiste, je voudrais seulement que gardant la tête froide, vous, membres de l'ARCSI compétents et lucides, puissiez calmer le jeu et contribuer à répondre aux véritables défis qui se posent à notre pays.

L'ARCSI compte à présent suffisamment de talents en position d'agir réellement au sein de l'administration comme au sein des entreprises pour que la situation de nos organisations s'améliore et que les impérities souvent constatées et dénoncées trouvent une solution. Continuons à échanger et à diffuser nos informations et nos analyses par tous les moyens à notre disposition, je suis certain que celles-ci seront entendues et exploitées à bon escient pour le bien de tous. Je vous remercie de votre attention et je repasse la parole à notre président de séance.



Le dîner qui a suivi l'Assemblée Générale a été animé par un duo chanteuse/accordéoniste



(17-4-1798): « pour assurer et régulariser le service journalier des brigades de gendarmerie nationale, il sera fait pour chaque département, un dénombrement général des communes et des routes formant l'arrondissement territorial de chaque brigade, et où elles seront tenues de faire leurs tournées journalières... ».

Lointain écho de ces recommandations, le « **cahier de surveillance** » (prévu par le **Règlement de service intérieur de la Gendarmerie Départementale de 1933**): « pour être certain de ne rien omettre dans les différentes surveillances ou vérifications qu'il doit prescrire et traduire par les ordres spéciaux des bulletins de service, le chef de brigade tient un « cahier de surveillance » où, pour chaque commune de sa circonscription, il indique les noms des hameaux, écarts, fermes isolées. Il mentionne en regard, ainsi que pour la partie agglomérée de la commune, tout ce qui se rapporte au service de la gendarmerie (gens à surveiller, établissements suspects... population flottante, colombiers de pigeons voyageurs, postes émetteurs de TSF, ouvrages d'art, dépôts d'explosifs...) ».

Pour accomplir cette mission, dans un mémoire de 1747 rédigé par le lieutenant de maréchaussée en résidence à Perpignan, on lit que « généralement parlant, **les brigades sont composées de cinq hommes** pour marcher tous ensemble à l'ordinaire pour plusieurs raisons: la première pour avoir la force en main en cas de besoin; la deuxième, parce que ce nombre d'hommes, bien montés et bien armés, sont un porte-respect pour la canaille dans les paroisses et sur les grands chemins qu'ils doivent battre... »

Par la suite, **le principe fut adopté en 1760 de la tournée journalière de deux hommes**, avec feuille de service, sur les grands chemins et chemins de traverse, ainsi que dans les bourgs, villages et hameaux, châteaux et lieux suspects du district de la brigade (Ordonnance de 1760 et Ordonnance de 1778).

Le règlement de service intérieur de la gendarmerie départementale de 1933, dans la même veine précisera que « **les visites de communes** sont faites en principe par **deux hommes**... chaque militaire doit exécuter **par mois 15 tours de service externe**... Les visites de communes se font toujours à allure lente; la recherche des renseignements, l'exploration détaillée du territoire et la surveillance ne sauraient produire leur plein rendement sans que cette condition soit remplie. »

Si les moyens ont beaucoup évolué, la gendarmerie d'aujourd'hui applique toujours ces mêmes formules (créations d'organismes et d'unités nouvelles: C.O.G., PSIG, BPDJ, BDRIJ, CIC...) (à décoder).

Cette implication au plus près de la population s'appuie sur le « maillage territorial » des brigades qui vise à une « appropriation du territoire » en vue d'asseoir un véritable système de sécurité de proximité

Créés temporairement dès 1642, **les brigades** sont, à l'origine, des unités dans le « plat pays » (c'est-à-dire dans le domaine d'influence d'une ville), avec un territoire particulier à surveiller; incluant naturellement les axes qui le traversent.

En 1668, Colbert organisa de manière définitive la Compagnie de Maréchaussée d'Ile-de-France en brigades de cinq hommes, (archers puis cavaliers) commandées par un exempt (« sous-officier ») ou lieutenant et stationnées sur les axes conduisant à la capitale.

Le Secrétaire d'État Le Blanc étendit en 1720 le réseau des brigades à l'ensemble du Royaume de telle sorte que chacune ait en moyenne « 4 ou 5 lieues sur une grande route à garder d'un côté et d'un autre, et autant à sa circonférence ». Cette réorganisation tendait à adapter la maréchaussée aux nouvelles divisions du territoire en généralités, et non plus en « gouvernements ». Les nouvelles compagnies (une dans le ressort de chaque généralité) étaient soldées par le Roi: elles étaient commandées par 31 prévôts généraux et 97 lieutenants. Chaque lieutenant commandait un certain nombre de brigades de 5 hommes.

Au total on créa 565 brigades de 5 cavaliers distribuées sur le territoire et commandées par un exempt, brigadier ou sous-brigadier. Les nouvelles compagnies (30) furent déclarées du corps de la « Gendarmerie » et placées sous le commandement des Maréchaux de France (article 6 de l'ordonnance du 16 mars 1720). Mais les postes créés au cours du XVIII^e siècle s'avèrent trop peu nombreux. Les cahiers de doléances des États généraux de 1789 en feront foi. Les brigades rurales n'atteindront en fait une densité suffisante qu'en 1850 lorsqu'une loi de cette année-là en attribuera une par canton. Sur cette question de l'implantation des brigades, dans une lettre aux Intendants du 26 décembre 1767, Choiseul recommande une analyse des facteurs très moderne qui dénote déjà une démarche de rationalisation des choix budgétaires: « Le besoin de garnir les grandes routes et les passages dangereux pour la sûreté des voyageurs et du transport des deniers royaux, les représentations fondées des officiers de justice sur le défaut de main-forte pour l'exécution de leurs décrets et mandements; enfin les foires et marchés établis dans les villes ou gros bourgs: voilà les considérations qui doivent déterminer le choix des lieux où il faudra placer les brigades nouvelles... »). Sur ces bases, c'est la loi du 16 février 1791 qui fixera une « assiette » plus rigoureuse du nombre des brigades, non sans difficultés. On prévoyait 15 brigades par département, mais beaucoup de départements en réclamaient encore plus.

La loi du 5-8 janvier 1792 réglera tant bien que mal ce problème, mais l'emplacement et la distribution des brigades présenteront encore de nombreuses difficultés, les départements ayant mis dans leurs réclamations « la chaleur qu'inspire toujours l'intérêt personnel, surtout quand il est déguisé, à ses propres yeux, sous les dehors de l'intérêt public ».

Pour l'anecdote, l'année 1937 verra la disparition des dernières brigades à cheval, l'emploi de la bicyclette ayant entraîné progressivement la transformation des brigades à cheval en brigades à pied en vertu notamment d'un décret de septembre 1926 relatif à des mesures d'économie dans l'Armée.

C'est donc la gendarmerie « départementale », suivant cette dénomination impropre qui lui a été donnée sous la Monarchie de Juillet (la « blanche »), qui a véritablement succédé à la maréchaussée. C'est elle qui assume l'essentiel des missions de police de la gendarmerie nationale avec ses unités territoriales et spécialisées (police judiciaire, circulation routière...).

Après avoir décrit les principes de cette action de proximité et la stratégie qui les met en œuvre, il faut voir maintenant leurs points d'application sur le terrain, concrètement. Il s'agit des casernes. Ce procédé de logement des gendarmes est stratégique. La sédentarisation favorise l'« acculturation » au milieu humain.

L'obligation d'occuper un « **logement concédé par nécessité absolue de service** » est statutaire pour les gendarmes : « Les officiers et les sous-officiers de gendarmerie, du fait de la nature et des conditions d'exécution de leurs missions, sont soumis à des sujétions et des obligations particulières en matière d'emploi et de logement en caserne. » (**Code de la défense**).

Le logement en caserne a été imposé aux cavaliers de la maréchaussée en 1770.

Les premiers locaux servant de casernements ne permettaient pas toujours aux cavaliers de se loger séparément, ce qui était cependant indispensable « **eu égard à l'activité de leur service qui ne leur permet pas de faire ordinaire entre eux comme les troupes, d'autant que la plupart desdits commandants et cavaliers sont mariés, et Sa majesté n'ayant jamais entendu leur interdire les avantages et la liberté du mariage, qui ne peut que contribuer à leur bonne conduite et les attacher à leur état...** » et « Sa majesté dispense les villes et communautés par lesquelles ces casernes seront fournies, de les garnir d'aucuns meubles et ustensiles; les maisons acquises ou louées pour en tenir lieu devant seulement être mises en bon état de réparation, rendues logeables et bien entretenues aux frais desdites villes et communautés. » (**Ordonnance du 1^{er} août 1770**). Détail cocasse mais non sans importance et qui démontre la permanence du service : à défaut de prison dans la localité, les prisonniers étaient déposés dans la chambre la plus sûre de la caserne, « **la chambre de sûreté** ». **L'ordonnance de 1778** complète ce dispositif : il devait être fourni dans chaque résidence de brigade une caserne ou une maison louée en tenant lieu, composée d'au moins cinq chambres, dont quatre à feu, une écurie de six chevaux et un grenier pour l'approvisionnement d'un an en foin, paille et avoine...

Moins libérale que l'ordonnance de 1770, ce texte interdit expressément aux chefs de brigade et cavaliers de faire loger leurs femmes dans les casernes. **On appréciera aussi les subtilités de cette formule d'un autre temps du Règlement de service intérieur de la gendarmerie départementale de 1933 : « Les femmes et les enfants des militaires de la gendarmerie sont autorisées à loger dans les casernes. Les commandants de brigade et les gendarmes sont responsables de la conduite des membres de leur famille »**. Comme il était difficile de trouver des casernes dans toutes les résidences des brigades, le ministre recommanda à l'intendant du Roussillon, le 7 juillet 1779, de faire de plus grands efforts pour compléter le casernement, « parce qu'il est bien plus différent, pour le bien et l'exactitude du service, que les brigades soient casernées ou ne le soient pas. ». À la Révolution, la loi du 16-2-1791 prescrivait que « **le casernement des sous-officiers et gendarmes sera fourni en nature par les départements, et déterminé par les directeurs de départements, sur l'avis des colonels et lieutenants-colonels** ».

Pour assurer le logement des brigades, le ministre de la Guerre, à la date du 27 messidor an VI (13 juillet 1798), s'adressait aux administrations centrales des départements. Si, en effet, c'était le ministre de la Guerre qui payait le loyer des casernes (arrêté du Directoire du 6 floréal an V-25 avril 1797), c'étaient les directeurs départementaux qui devaient fournir le casernement.

Les casernes demeurent aujourd'hui des édifices militaires. Même si les conditions du logement des familles se sont grandement assouplies pour tenir compte des évolutions sociologiques et matrimoniales, elles restent soumises à des normes encore très contraignantes.

En termes statistiques, le parc immobilier de la gendarmerie compte au 1^{er} janvier 2013 3912 casernements dont 685 sont domaniaux (État), 3277 locatifs, plus 146 ensembles immobiliers locatifs annexes de casernement et 8758 logements pris à bail hors caserne, soit un total de 75073 logements. En superficie, il représente plus de 11 millions de m², 60 % de logements et 40 % de LCT. Il constitue un patrimoine d'environ 5 milliards d'euros, soit 11 % de celui de l'État.

Le seuil technique retenu par le code général des collectivités territoriales des 20000 habitants du régime de police d'état étant appelé à être rehaussé, (préconisation de la Cour des comptes), cela entraînera des charges plus grandes pour la gendarmerie avec une augmentation corrélative des effectifs des brigades des zones périurbaines et un effort en conséquence pour les infrastructures.

La politique de modernisation de l'action publique va en effet engendrer de nouvelles opérations de redéploiements de zones de compétences entre la gendarmerie et la police pour mettre en cohérence la répartition des forces, la rendre plus homogène et d'optimiser leur emploi selon trois principes :

- **Maîtrise des espaces** : optimiser le maillage pour mieux répondre aux attentes du public ;
- **contrôle des flux** : garantir la liberté et la légalité des mouvements sur l'ensemble du territoire ;
- **coordination des acteurs**.

Conclusion

Comme j'ai essayé de le montrer, la gendarmerie n'a cessé d'évoluer au rythme de la société. Elle a adapté sans cesse son organisation pour répondre au mieux aux besoins des populations et des justiciables. Elle remplit des missions toujours plus diversifiées et elle met en œuvre les méthodes et les moyens les plus modernes pour lutter contre la délinquance et l'insécurité routière. Elle a été confortée dans son statut militaire par la loi spécifique du 3 août 2009 qui lui est consacrée et elle s'est structurée autour **d'une chaîne hiérarchique unique** qui s'appuie sur la **complémentarité** et la **subsidiarité** de ses unités (sécurité publique et police judiciaire). Elle adopte ainsi une stratégie lui permettant de relever le défi d'une « **police de « proximité » moderne** » que réclament à juste titre les citoyens. **C'est du reste à cette fin qu'ont été clarifiées, depuis 2002, les zones d'action des deux forces de sécurité intérieure, systématisées les missions de sécurité publique générale des escadrons de gendarmerie mobile (I15) en zone gendarmerie et créées les « communautés de brigades ».**

Je souhaiterais pour conclure rendre hommage aux personnels de l'Arme. J'ai personnellement mesuré dans mes commandements leur implication déterminée et leur esprit d'adaptation au service du Bien public, leur conscience professionnelle et souvent hélas, mais ce sont là des vertus militaires, leur abnégation et leur esprit de sacrifice dans les missions qui leur sont confiées.

Comme l'a écrit René REMOND, in préface de *l'Histoire de la Gendarmerie* - Éric ALARY, Calmann-Lévy-2000 : « **La continuité de l'institution n'a pas empêché l'Arme d'évoluer. Il est même permis de penser que c'est à sa capacité d'adaptation qu'elle a dû de préserver son existence et son identité. Jamais autant qu'en cette dernière moitié de siècle ne s'était autant manifestée son inventivité pour répondre à des besoins nouveaux et remplir des fonctions supplémentaires : la gendarmerie s'est considérablement et intelligemment diversifiée.** »